

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03 décembre 2015
Date d'affichage 03 décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 19
PRESENTS : 14 VOTANTS : 18

L'an deux mil quinze, le Jeudi 10 décembre 2015 à 20 h 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de
Mme LOZAÏC Odette Maire

Etaient présents : M KASZLUK Serge, Mme RENAUD Catherine, M ROUYER Claude, Mme MESTRALETTI Yvonne Adjoint

M LHERMITTE Yves, M BELFORD Guy M RUDANT Michel, Mme LEROY Christiane, Mme COZE Anne-Marie, M PENZA Frédéric, M CITERNE Yves, M ALAIMO Stéphane Mme TAYLOR Catherine.

Etaient absents excusés :

Mme WOLOSZYN Murielle a donné procuration à Mme LOZAÏC Odette
Mme COLLIGNON Sandrine a donné procuration à M KASZLUK Serge
M JOURNET Philippe a donné procuration Mme TAYLOR Catherine
M GONTIER Alain a donné procuration Mme RENAUD Catherine
Mme SCALZOLARO Lina

Secrétaire de séance : M PENZA Frédéric

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2015 est adopté à l'unanimité. Madame le Maire, demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations qui sont intervenues après l'envoi de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accède à la demande de Madame le Maire à l'unanimité

Délibération 2015/90

ELECTION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

Vu l'arrêté préfectoral A15-592-SRCT en date du 25 novembre 2015 portant fusion de la communauté d'agglomération de la vallée de montmorency et de la communauté de communes de l'ouest de la plaine de France, et l'extension de périmètre aux communes de Montlignon et Saint-Prix au 1^{er} janvier 2016.

Compte tenu de la répartition des sièges conforme aux règles issues des II et III de l'article L5211-6-1 du CGCT.

Il est attribué un siège à la commune d'ATTAINVILLE

Il convient de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant. Seuls sont amenés à se présenter les conseillers communautaires sortants

Se présente Mme LOZAÏC Odette en titulaire et M KASZLUK Serge en tant que suppléant

Mme LE Maire propose que le vote s'effectue à mains levées
Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Sont élu à la majorité des voix 14 voix POUR 4 ABSTENTIONS

Mme LOZAÏC Odette en titulaire et M KASZLUK Serge en tant que suppléant

Délibération 2015/91

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée que par instruction du 19 décembre 2014, le ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et la ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, ont décidé de la promotion et de la généralisation des projets éducatifs Territoriaux.

Instrument de collaboration locale sur les questions éducatives, le Projet Educatif local vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

Il est proposé d'autoriser Mme Le Maire à signer une convention avec la préfecture du Val d'Oise les services de l'éducation nationale du val d'Oise la Caisse d'Allocation du Val d'Oise pour la mise en place du PEDT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité autorise Mme Le Maire à signer la convention avec la préfecture du Val d'Oise les services de l'éducation nationale du val d'Oise la Caisse d'Allocation du Val d'Oise pour la mise en place du PEDT et de signer les documents concernés.

Délibération 2015/92

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CNRACL POUR LE DOCUMENT UNIQUE.

Un Fonds National de Prévention (FNP) des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les fonctions publiques territoriales et hospitalières a été créé par la loi n°2001-674 du 17/07/2001 au sein de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Au travers du dispositif de subvention intitulé « démarche de prévention », le FNP aide les collectivités à s'organiser en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette démarche de prévention vise à mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes autour de la démarche : constitution des dossiers, élaboration du plan d'actions, mise en œuvre des changements, évaluations

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès du Fond National de Prévention de la CNRACL

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens, et notamment à demander une subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL et de signer les documents concernés

La séance est levée à 21 heures

Le Maire d'ATTAINVILLE

Odette LOZAIC